

Image not found or type unknown



Démission cogérant d'une SARL associée à 50%

Par **jira**, le 14/11/2013 à 05:12

Bonjour,

Je suis dans le même cas qu'Anne, cependant mon associé cogérant ne veut pas organiser d'assemblée générale pour entériner ma démission. Est-ce obligatoire d'organiser une assemblée dans ce cas? J'ai entendu parler de la démission pour ordre, est-ce qu'elle peut me dispenser d'assemblée?

Merci pour vos réponses.